

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-069

Date de la convocation : 04/09/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 20

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Jean DE POUILLY, Olivier GODART, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Désiré NANJI, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE et M. Vincent THIRION donne pouvoir de vote à M. Pierre POTRON.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DB 2024/46 du Bureau du 19/09/2024 approuvant le document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes et qu'il doit être mis à jour annuellement ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 27/06/2025,

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

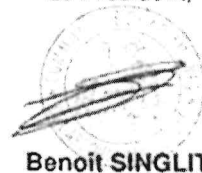
- DE VALIDER la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions tels que présenté
- D'APPROUVER l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT